

Paris, le 4 juillet 2025

## **Air France-KLM entame le processus en vue d'une prise de participation majoritaire dans le capital de SAS**

- Air France-KLM prévoit de porter sa participation au capital de SAS de 19,9 % actuellement à 60,5 %, en acquérant l'intégralité des parts détenues par Castlelake et Lind Invest.
- Ce projet de transaction reflète le succès de la restructuration de SAS et les résultats positifs de la coopération commerciale initiée en 2024. L'opération permettrait à Air France-KLM et SAS d'exploiter pleinement leur potentiel de synergies, de confirmer l'expansion du Groupe sur le marché scandinave, et de créer un potentiel supplémentaire de création de valeur pour les actionnaires.
- Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises et de la levée des conditions suspensives, l'objectif est de finaliser l'opération au deuxième semestre 2026.

---

Le groupe Air France-KLM annonce aujourd'hui qu'il va entamer un processus visant à prendre une participation majoritaire dans le capital de SAS. Le Groupe détient actuellement 19,9 % du capital de la compagnie scandinave et a initié à l'été 2024 une coopération commerciale entre Air France, KLM et SAS, reposant sur des accords élargis de partage de codes et de commercialisation *interline*. Cette coopération a été renforcée par l'entrée de SAS dans l'alliance SkyTeam.

Sous réserve de la satisfaction de l'ensemble des conditions requises, Air France-KLM procéderait à l'acquisition de l'ensemble des parts détenues par Castlelake et Lind Invest, portant ainsi sa propre participation dans SAS à 60,5 %. L'État danois conserverait sa participation de 26,4 % ainsi que ses sièges au sein du Conseil d'administration.

La valeur de l'investissement envisagé par Air France-KLM serait déterminée au moment de la finalisation de l'opération, sur la base des dernières performances financières de SAS – incluant l'EBITDA et la dette nette. Cette opération serait alignée avec les perspectives financières du Groupe à moyen terme.

Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises et de la levée des conditions suspensives, l'ambition du Groupe serait de finaliser l'opération au deuxième semestre 2026.

L'acquisition de cette participation majoritaire permettrait à Air France-KLM de prendre le contrôle de SAS, qui deviendrait alors une filiale du Groupe. Cette nouvelle étape permettrait à Air France-KLM et SAS d'exploiter pleinement leur potentiel de synergies grâce à une intégration dans l'ensemble des domaines d'activité, y compris les programmes de fidélité, et au-delà des seules

fonctions commerciales. Le Groupe détiendrait la majorité des sièges au sein du Conseil d'administration de la compagnie aérienne.

L'intérêt d'Air France-KLM pour cette opération repose sur l'amélioration significative des performances financières et opérationnelles de SAS, sur le succès de la coopération commerciale actuelle, ainsi que sur la confiance du Groupe dans le potentiel à long terme de la compagnie scandinave.

*« Nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir SAS en tant que membre à part entière de la famille Air France-KLM » a déclaré Benjamin Smith, Directeur général d'Air France-KLM. « SAS affiche d'excellentes performances à la suite de sa restructuration réussie, et nous sommes convaincus que son potentiel continuera de croître grâce à une intégration plus poussée au sein du Groupe. Cette opération serait bénéfique pour nos clients et pour les voyageurs scandinaves, qui profiteraient d'une meilleure connectivité, ainsi que pour les équipes de SAS, dont l'engagement a été déterminant pour redonner à leur compagnie la place qu'elle mérite. SAS rejoindrait un groupe de compagnies aériennes unies par une même ambition d'excellence et par un engagement en faveur d'un transport aérien plus durable. Nous avons hâte d'ouvrir ensemble ce nouveau chapitre. »*

## **Relations Investisseurs**

**Michiel Klinkers**

[michiel.klinkers@airfranceklm.com](mailto:michiel.klinkers@airfranceklm.com)

Website : [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com)

**Marouane Mami**

[marouane.mami@airfranceklm.com](mailto:marouane.mami@airfranceklm.com)

\*\*\*\*\*

La présentation est disponible sur [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com), à la section « autre publication », le 4 juillet 2025 à partir de 7h00 (heure de Paris).

Une conférence téléphonique animée par M. Smith (CEO) et M. Zaat (CFO) aura lieu le 4 juillet 2025 à 09h00 (heure de Paris).

Pour vous connecter à la conférence, veuillez utiliser le lien ci-dessous :  
[https://channel.royalcast.com/landingpage/airfranceklm/20250704\\_1/](https://channel.royalcast.com/landingpage/airfranceklm/20250704_1/)

**Annexe - informations clés concernant SAS à fin juin 2025 :**

<b>Avions en opération</b>	138
<b>Destinations desservies</b>	> 130
<b>Passagers transportés</b>	> 25 millions (2024)
<b>Cargo transporté</b>	60 000 tonnes (2024)
<b>Membres du programme Eurobonus</b>	> 8 millions
<b>Employés</b>	10 500
<b>Chiffre d'affaires</b>	4,1 milliards d'euros (exercice 2024)
<b>Structure du capital</b>	Castlelake (32.0%) Etat danois (26.4%) Air France-KLM (19.9%) Lind Invest (8.6%) Others (13,1%)
<b>Alliance</b>	Skyteam (depuis septembre 2024)